

Destinataire :

Caractère du document :

public interne confidentiel ne pas diffuser sans autorisation autre

Table des matières :

Introduction

1. Création d'un espace d'écoute
2. Analyse des signalements 2021-2022
3. Équipe
4. Nouveautés
5. Implication dans la vie de l'université
6. 3^e mission
7. Projets pour 2022-2023
8. Conclusion

Introduction

Le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiants et les étudiantes de l'ULB a été créé à la rentrée académique 2020. Un formulaire de signalement anonyme en ligne avait été diffusé dès février 2021. Les premières procédures de la cellule ont fait l'objet d'une approbation en CA et en CoA en juillet 2021. En octobre de la même année, suite à une interpellation syndicale en conseil d'entreprise, la cellule s'est entourée du service juridique, du service des ressources humaines et de la DPO de l'université pour aménager ces procédures. Le formulaire de signalement anonyme avait été retiré dès le mois d'octobre dans le but de chercher une alternative qui respecte à la fois le besoin de sécurité des étudiant·es, le RGPD et la loi du bien-être au travail.

Parallèlement à cela, la cellule engageait en octobre 2021 2 ETP pour faire face à la demande attendue avec la reprise des activités en présentiel et les craintes révélées notamment par la page Instagram Balancetonfolklore faisant état de multiples témoignages de violences sexuelles dans le contexte des activités festives et folkloriques des étudiant·es. En même temps, l'HELB recevait l'accord de l'ULB pour bénéficier des services de la structure et 0,5 ETP était engagé pour pouvoir répondre à cette demande. Les locaux alloués au départ à la cellule étant devenus trop petits, il fallut également se mettre à la recherche de nouveaux bureaux afin d'optimiser les ressources.

Ce rapport d'activité fait état de tous ces changements et présente également le reporting des signalements parvenus au sein de la structure. Pour consulter les procédures dans leur intégralité, vous pouvez vous rendre sur www.ulb.be/cash-e: [Procédures d'accompagnement en matière de prévention et de protection à l'égard de la violence, du harcèlement sexuel, du harcèlement moral et des risques psychosociaux liés aux relations interpersonnelles durant les études à l'ULB - ULB.](#)

1. Création d'un espace d'écoute

En créant un dispositif de lutte contre le harcèlement moral et sexuel envers les étudiant·es, l'ULB entend offrir un espace d'écoute sécurisé aux étudiant·es tout en cherchant à se donner les moyens d'agir et de prévenir ce type de situations. Il s'agit donc de créer un lieu où la parole peut se déposer en toute confiance, s'élaborer et se transformer en une éventuelle demande vis-à-vis de l'institution.

Peu d'études relatent les risques encourus par les étudiant·es en enseignement supérieur. Iels vivent pourtant des situations de harcèlement et de violences sexuelles, les rumeurs circulent en interne des établissements, les dénonciations sur les réseaux sociaux et dans la presse s'accumulent mais elles sont peu ou pas documentées. La ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny, a commandité une étude qui se déploiera dans le courant de l'année 2023. Cette recherche (BEHAVES : Bien-être Harcèlement et Violence dans l'Enseignement Supérieur) s'attachera également à mettre en exergue les dispositifs existants dans les Hautes écoles et les Universités en Fédération Wallonie-Bruxelles qui tendent à lutter contre ce phénomène.

Que vivent les étudiants et les étudiantes ? Quelles sont les réponses à apporter par l'institution tant pour prévenir les risques que pour réagir aux problèmes soulevés ? Comment libérer la parole des étudiants et des étudiantes de manière à ce qu'ils et elles soient suffisamment en sécurité pour ne pas craindre de dommage sur leur réussite ou leur insertion professionnelle ? Les dispositifs existants (évaluation pédagogiques, procédure de plainte, etc.) ne se montraient pas suffisants pour répondre à la situation.

La population estudiantine revêt un caractère particulier en ce sens qu'il s'agit d'un public majeur et sans emploi. Iels ne sont donc pas protégés par les lois de protection des mineurs ni par celles du bien-être au travail. Iels sont pourtant dans un environnement où les risques de harcèlement sont élevés. Les hiérarchies sont fortes tout comme le déséquilibre de pouvoir entre enseignant·es, maîtres de stage et étudiant·es. Les conséquences peuvent être désastreuses tant sur un plan personnel que professionnel futur (réussite académique mise en danger, accès au métier convoité compromis). C'est la raison pour laquelle les étudiant·es libèrent difficilement leur parole.

En 2020, Amnesty international et SOS viol ont mené une étude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles¹. Sur un panel d'environ 135000 internautes disposé·es à participer à des enquêtes en ligne, 2302 Belges âgés de 15 à 75 ans ont été interrogés entre le 27 septembre et le 15 octobre 2019. Les chercheur·euses ont fixé des quotas sur les principaux critères sociaux démographiques (province, sexe, âge, classe sociale calculée sur base du niveau d'instruction et de la situation professionnelle) avec un sur-échantillonnage de 300 jeunes âgés de 15 à 24 ans afin de disposer d'une base d'analyse plus importante sur cette population spécifique. Iels ont ensuite redressé l'échantillon total de manière à restituer à la population des 15-24 ans son poids effectif dans la population nationale des 15-75 ans pour les analyses globales. Cette étude met en évidence que 24 % des jeunes belges (15-25 ans) ont été exposés à l'imposition d'une relation sexuelle forcée, 31% subissent des demandes insistantes et répétées à caractère sexuel. Les étudiant·es sont donc particulièrement exposé·es tant dans leurs rapports entre eux que dans le cadre de leur apprentissage pour les raisons déjà invoquées dans le paragraphe précédent.

¹ [Sondage sur le viol : chiffres 2020 - Amnesty International Belgique](#)

Les employeur·euses sont engagés sur la question de la lutte contre le harcèlement sexuel puis moral depuis 1992², la nécessité d'un engagement des établissements d'enseignement supérieur sur cette question a été mise en avant par la circulaire 8256³ du 13 septembre 2021 de la Ministre Glatigny.

C'est pourtant depuis 2020 déjà, en l'absence de directives légales, de résultats d'études sur le territoire et de modèles déjà implantés, que Cash-e construit ses procédures. Nous le faisons en collaborations étroites avec les autorités de l'université, les étudiant·es représentant·es du BEA et le service juridique de l'institution. Nous nous sommes inspirés des procédures des Services des aspects psychosociaux⁴ (SAP) pour les travailleur·euses. Services dont les aspirations sont les plus proches des nôtres. La différence majeure restent que leurs procédures s'inscrivent dans la loi.

Cash-e se situe donc à un carrefour où il accueille les étudiants et les étudiantes, il offre la bienveillance et l'écoute indispensables à la libération de leur parole tout en les accompagnant dans la compréhension de ce qui peut s'inscrire dans l'institution. L'accompagnement proposé n'a pas pour mission la guérison comme c'est le cas dans un centre de santé mentale par exemple. Nous offrons, une opportunité de reconnaissance institutionnelle du préjudice subi lorsque cela est possible, souhaité et nécessaire. Totalement confidentiels, les premiers entretiens ont pour objectif de permettre à la parole de l'étudiant·e de se déposer en toute liberté et confiance. Iel reçoit cette écoute inconditionnelle dénuée de tout jugement et de tout qualificatif, celle qui permet aussi la mobilisation vers une éventuelle transformation du vécu⁵. Elle n'a d'autre but que de laisser les mots émerger et de tracer le récit. Mais cette parole ne peut s'inscrire dans un cadre thérapeutique puisqu'elle se voit limitée par le mandat donné, celui de l'institutionnaliser. A l'issue de ces entretiens préalables, nous devons évaluer si le récit relève des missions de Cash-e. Et là, s'arrête toute possibilité de travail thérapeutique particulièrement avec les victimes de violences sexuelles⁶. Cette particularité doit être présente, nommée entre l'écouter·e et l'écouter·e afin qu'au plus tôt, lorsque ce dernier ou cette dernière le souhaite, le travail puisse être relayé vers un service compétent.

² Billy S., Brasseur P., Cordier, JP (2016). La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014 : aspect juridiques et pratiques. Ed Wolters Kluwer.

³ http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8511

⁴ Billy S., Brasseur P., Cordier, JP (2016). La prévention des risques psychosociaux au travail depuis la réforme de 2014 : aspect juridiques et pratiques. Ed Wolters Kluwer.

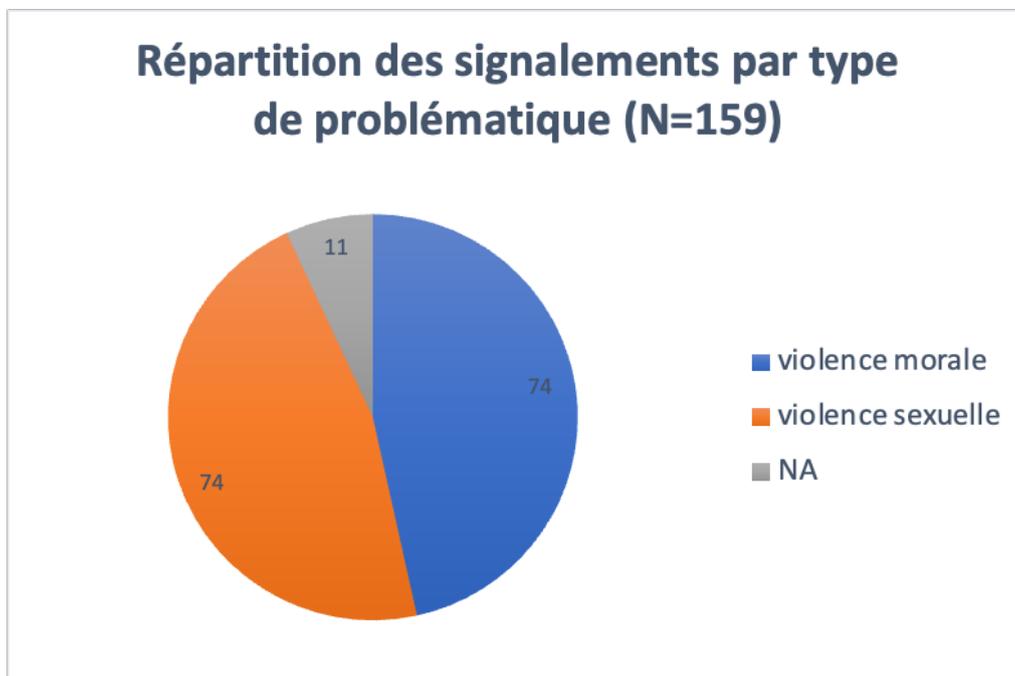
⁵ Roustang F. (2000) La fin de la Plainte. Ed Jenot

⁶ Coutanceau R., Damiani C., Cacambre M. (2016) Victimes et auteurs de violence sexuelle. Ed Dunod

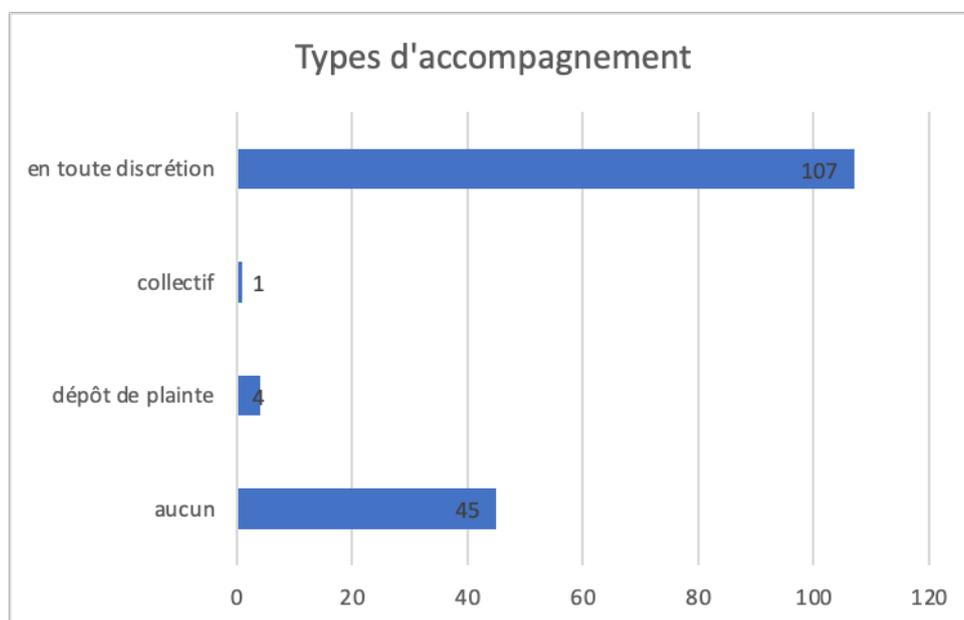
2. Analyse des signalements 2021-2022

1) Données générales

Graphique 1



Graphique 2⁷



⁷ "Aucun accompagnement" correspond à trois situations possibles :

- Pas suivi après la demande (courriel ou appel de Cash-e pour prise de rdv restés sans suite)
- Situations qui, après analyse, ne relevaient pas des missions de Cash-e
- Situations pour lesquelles, les deux rendez-vous d'analyse ont été suffisants pour le/la demandeur·euse

En 2020-2021, Cash-e avait reçu 160 signalements dont 47 anonymes. En 2021-2022, le nombre de signalements s'élève à 159 avec seulement 6 anonymes en raison de la suppression du formulaire anonyme en ligne en octobre.

Ceci signifie que chaque signalement a fait l'objet d'une analyse et d'un accompagnement par une conseillère psychosociale. Cette tendance indique une continuité dans l'augmentation des recours au service.

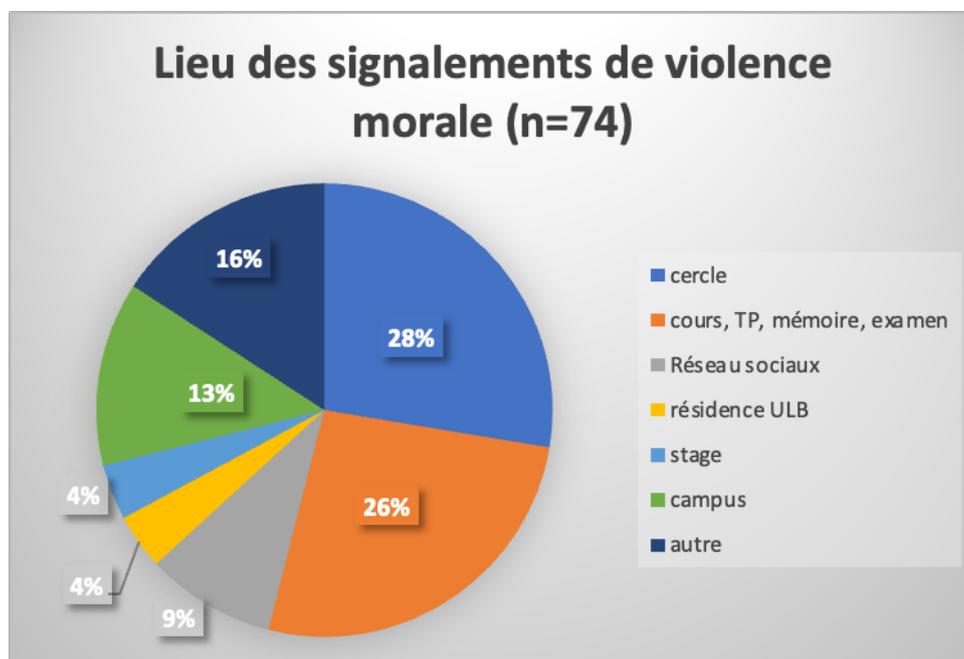
La moyenne est de 14 dossiers par mois avec des pics en octobre et novembre (33 et 24) et les down en janvier (5), juin, juillet et août (9 chacun).

Nous avons distingué les signalements de violences morales et ceux de violences sexuelles. Le nombre est équivalent entre les deux types de signalements.

La grande majorité des signalements sont traités en toute discrétion. Pour la plupart, les échanges avec les conseillères psychosociales, l'appel à un tiers averti ou des espaces de conciliation ont permis de sortir du problème. Lorsque ce n'est pas le cas, nous avons constaté que les étudiant-es préfèrent ne rien officialiser de leur situation, le plus souvent par peur de représailles ou pour ne pas être « connu » par l'institution. L'analyse par type de problématique nous permettra de mieux comprendre ces résultats.

2) Analyse des signalements de violences morales

Graphique 3



Les lieux précis les plus relevés dans les signalements de violence morale sont les cercles folkloriques et le cadre pédagogique (cours, TP, mémoire et examens). Nous analyserons ces deux situations plus précisément.

Au sein des cercles folkloriques (n=21):

Il s'agit de conflits ou d'hyperconflits entre étudiant-es qui se plaignent de pression psychologique, de menaces physiques, de diffamation, d'humiliation publique ou d'ostracisme dans

lesquels nous avons observé l'implications de plusieurs groupes de personnes qui peuvent avoir recours aux réseaux sociaux dans les stratégies employées pour régler leur compte.

Au sein des cours (n=20):

13 situations impliquent des professionnels dont 1 PATGS et 4 dans le cadre d'un mémoire. Les étudiant·es se plaignent de propos inappropriés basés sur le genre ou les origines ethniques. La majorité se plaint de moqueries ou d'humiliations publiques, quelques-un·es parlent de pression voire d'intimidation ou de menace (« si vous ne faites pas comme je vous dis, vous n'avez rien à faire dans cette filière et vous ne serez pas diplômés »). Aucun de ces signalements n'aboutissent au dépôt de plainte chez le VR via Cash-e, un seul a mené à un signalement collectif porté par les délégué·es avec notre aide. Un dossier a été porté à la connaissance des autorités sans dépôt de plainte et des mesures de protection ont pu être mises en place.

7 situations sont des situations entre étudiant·es qui se déroulent dans le cadre de TP avec des mésententes, des menaces qui débordent souvent sur les réseaux sociaux ensuite.

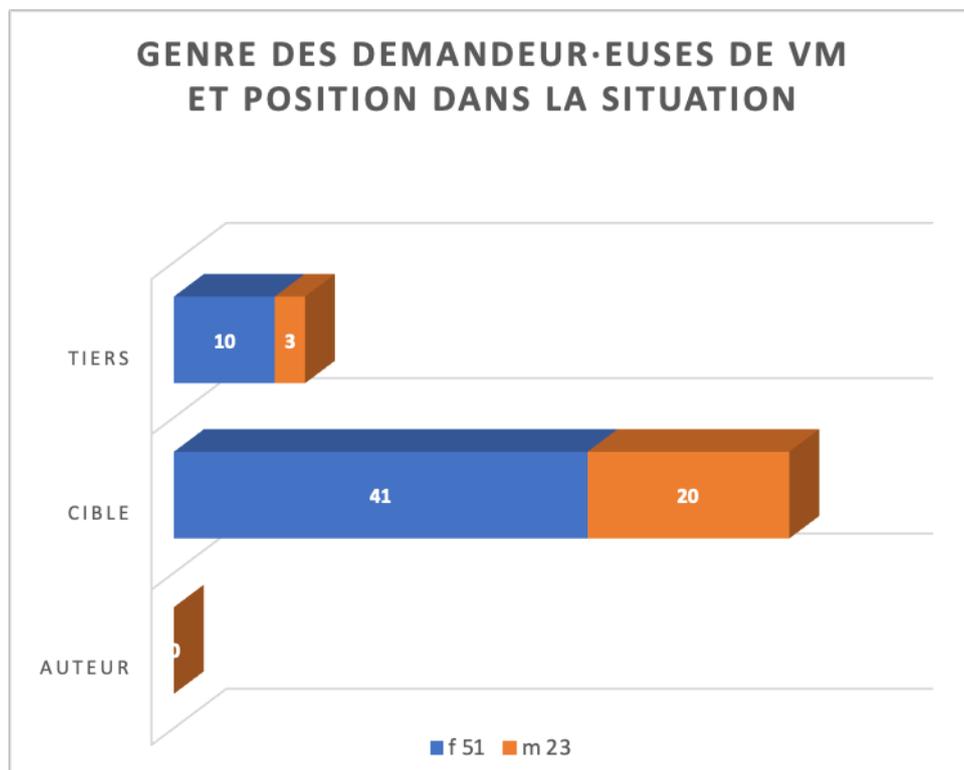
Au sein des stages (n=4):

Elles concernent toutes la médecine et dentisterie et n'ont fait l'objet que d'une écoute, les étudiant·es craignant pour leur réussite et leur insertion professionnels future.

Sur le campus

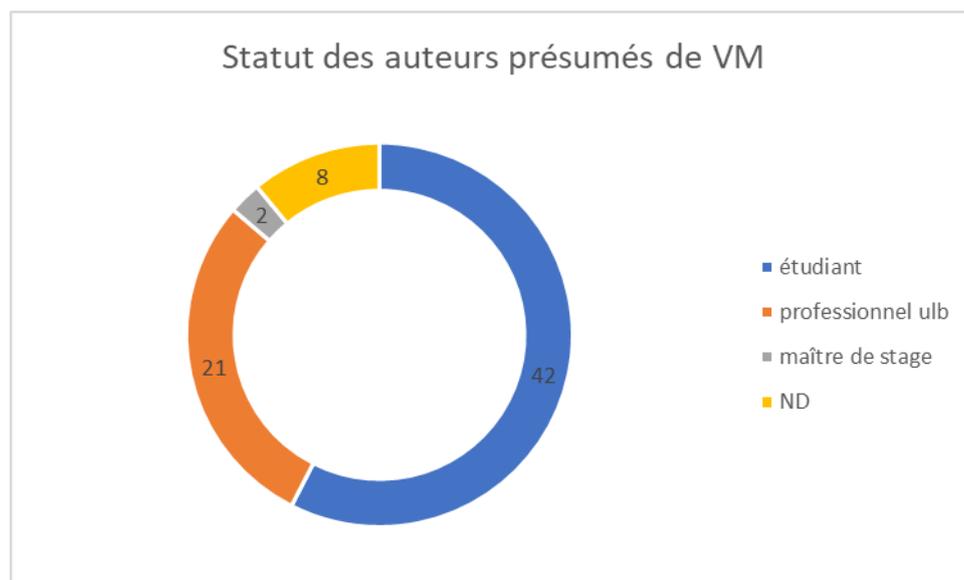
Les signalements sur le campus regroupent les situations où les problématiques relevant de nos missions se sont manifestées dans les bibliothèques, les restaurants, les couloirs ou les espaces ouverts sur les campus, il se peut qu'il s'agisse aussi de situations où les comportements se manifestaient dans de nombreux endroits à la fois. Ils ne concernaient que des situations entre étudiant·es.

Graphique 4 (n=74)



69% des demandeur·euses dans les situations de VM sont des personnes de genre féminin et la plupart d'entre elles étaient la cible de ces comportements. Aucun auteur de violences morales ne sont venus nous consulter.

Graphique 5 (n=74)



42 personnes signalées comme auteures de ces comportements sont d'autres étudiant·es et 21 s'est révélé faire partie des membres du personnel de l'université. Pourtant aucune de ces situations n'ont fait l'objets d'un dépôt de plainte. Un seul a fait l'objet d'un signalement collectif mais il était porté par les délégué·es qui ont reçu notre aide pour la rédaction de la plainte, et son anonymisation. En l'absence de possibilité d'anonymat et de protection, nous rejoignons les avis du BEA de 2019 qui

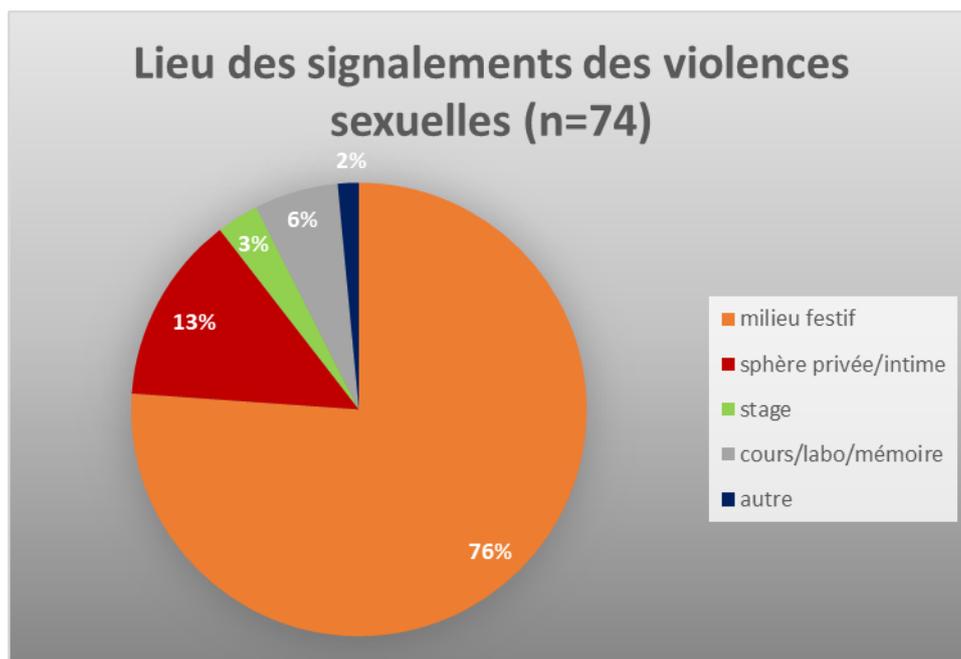
attirait l'attention des autorités sur le fait que les étudiant-es ne déposeraient pas plainte dans de telles conditions. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre discussion.

3) Analyse des signalements de violences sexuelles

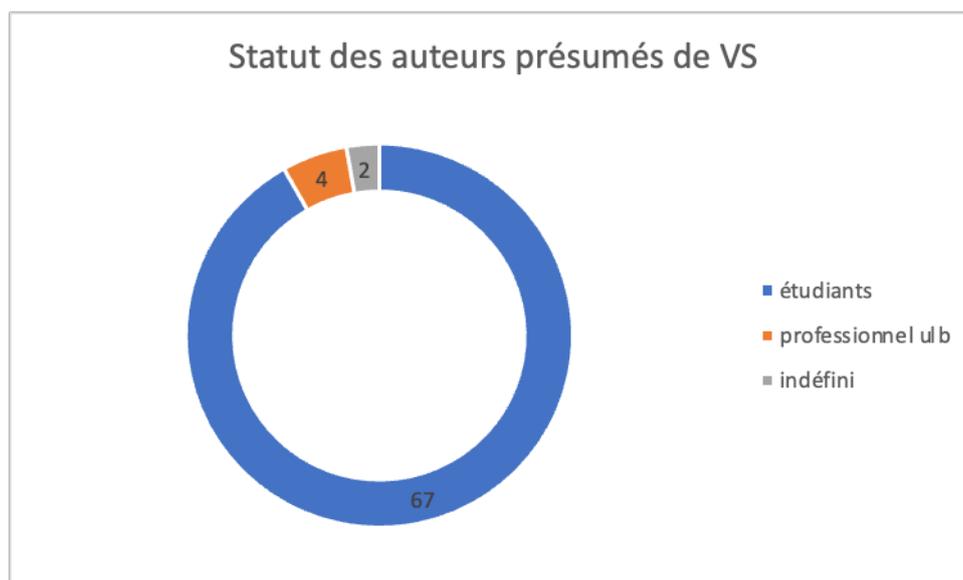
Dès les premiers échanges entre Cash-e et l'ACE en 2020, les délégué-es ACE et de certains cercles ont souhaité entamer un travail de réflexion sur les violences sexuelles qui avaient cours dans le cadre festif. Iels nous relataient alors que de nombreuses victimes de violences sexuelles sortaient du silence et déposaient leur vécu chez leurs délégué-es. Les étudiant-es délégué-es ne voulaient pas attendre que les victimes soient prêtes à déposer plainte pour agir et rendre leurs activités plus safes, en même temps, iels étaient conscient-es qu'iels ne pouvaient se substituer à la justice pour juger de la culpabilité d'une personne. Nous avons donc travaillé ensemble sur un protocole d'éducation au consentement qui voulait que toute personne accusée de violence sexuelle suive une série d'étapes qui visaient une déconstruction et une reconstruction de ses croyances en matière de consentement sexuel. Celles-ci passaient par la prise de conscience du préjudice subi en entendant le vécu de la victime (relaté par les délégué-es en présence de Cash-e), la remise en question des comportements problématiques par l'explicitation des notions de consentement par Cash-e en présence des délégué-es, la construction de nouvelles attitudes en s'impliquant dans la recherche de nouveaux comportements pour que cela n'arrive plus. Dès qu'iel était informé de l'accusation et de la mise en place d'un protocole avec Cash-e, l'étudiant-e concerné-e acceptait de ne plus se rendre aux activités organisées par le cercle au moins le temps du protocole qui s'étendait sur plusieurs mois.

Le lancement de ce protocole en septembre 2021 explique sans doute en part non négligeable la raison pour laquelle la proportion de signalements VS est si dominante au sein des cercles folkloriques (cf. graphique 6). Le graphique d'analyse par genre (graphique 7) montre d'ailleurs que les principaux·ales demandeur·euses de ces accompagnements étaient des tiers dans la situation et non des cibles ou des auteur·es.

Graphique 6

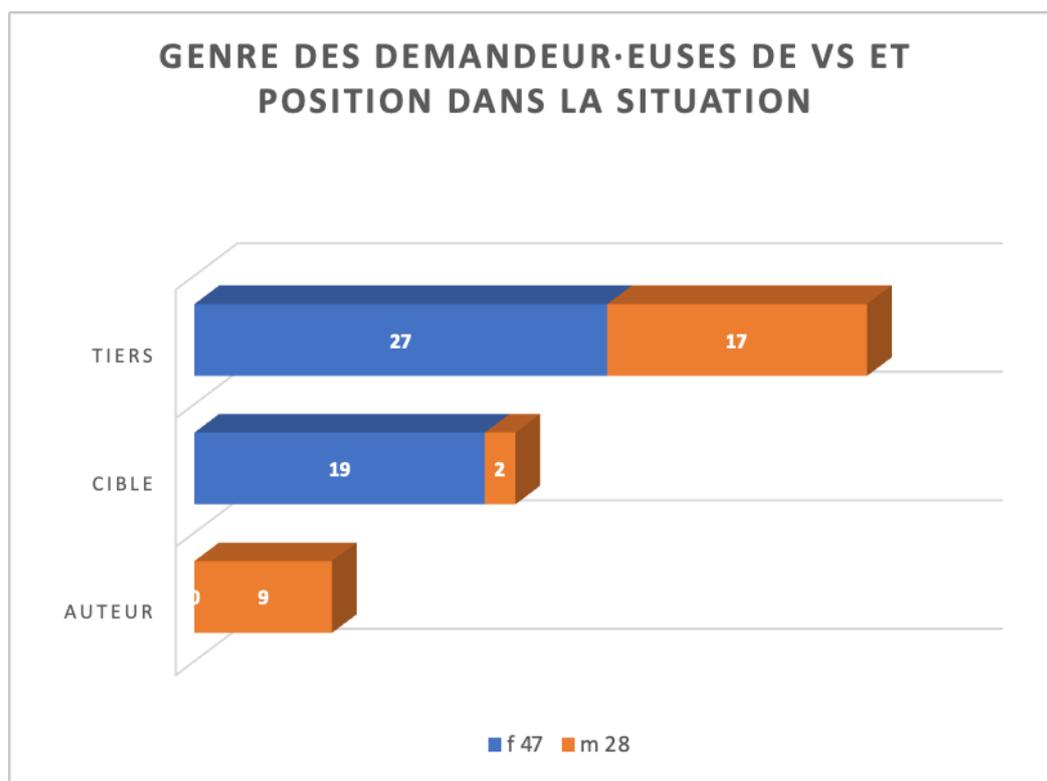


Graphique 8 (n=74)



- 4 dossiers se déroulent dans le cadre des cours, TP, etc. Deux concernaient des professionnels où nous avons été consultées par d'autres professionnels désireux de savoir comment agir (des tiers donc). Les deux autres concernaient des étudiant·es entre elles/eux et relevaient de harcèlement sexuel.
- 2 situations concernaient des stages, l'une en pays étranger, l'autre en hôpital mais sous le couvert de l'anonymat.
- 11 situations se référaient à des situations entre anciens partenaires tou·tes deux étudiant·es à l'ULB (sphère privée).
- Comme expliqué en introduction, les VS en milieu festif (51) nous ont été essentiellement révélées par des délégué·es de cercles folkloriques qui avaient reçu la parole de victimes de violences sexuelles. Ces situations se déroulaient à la suite de TD ou de diverses fêtes. La consommation excessive d'alcool nous était presque systématiquement révélée.

Graphique 7 (n=74)



21 personnes ayant subi des violences à caractère sexuelle nous ont consultées. 19 d'entre elles étaient des femmes. La plupart de ces situations ont été accompagnées en toute discrétion :

- Certaines jeunes femmes, après avoir été entendues et accueillies dans leur souffrance, ont souhaité entamer un travail personnel et ont été orientée vers un service adapté.
- Plusieurs d'entre elles nous ont demandé d'organiser une rencontre avec l'auteur·e des faits pour lui expliquer elles-mêmes leur vécu. Après nous être assurées des conditions de sécurité pour chacun·e, nous avons mis en place ces espaces de rencontre. Pour ces jeunes femmes, il s'agissait d'expliquer à leur partenaire, parfois leur ami, qu'il n'avait pas respecté leur consentement et qu'il devait y être attentif. Elles éprouvaient le besoin de leur verbaliser, en sécurité, devant un tier, afin de pouvoir poursuivre leur chemin. Notre présence les assurait qu'elles seraient comprises et entendues.
- D'autres personnes nous ont demandé de recevoir sans elles l'auteur·e présumé·e pour lui expliquer leur vécu et réfléchir avec lui ou elle à ce qu'il s'était passé ainsi qu'à la manière d'assurer la sécurité et le bien-être de l'étudiant·e demandeur·euse ou de leur prochain·es partenaires. Certain·es de ces auteurs présumés ont ensuite accepté voire souhaité un suivi chez Praxis (ASBL de prise en charge des auteur·es de violences conjugales et sexuelles) ou Aimer à l'ULB pour des échanges sur la notion de consentement.

Certains auteurs de violences sexuelles (9), tous masculins, nous ont consultées suite à l'accusation dont ils faisaient l'objet pour mieux comprendre ce qui leur arrivait et entamer un travail d'éducation au consentement.

Compte-tenu de l'existence du protocole et de la large communication réalisée au sein des cercles folkloriques à cette occasion, il n'est pas étonnant que le graphique 8 montre que la grande majorité des auteur·es présumé·es de violences sexuelles soient des étudiant·es. Nous attirerons malgré tout l'attention sur le fait qu'il existe 4 étudiant·es qui nous ont révélé avoir été victimes de violences sexuelles de la part de membres du personnel, qu'une seule de ces situations a donné lieu à un signalement collectif, aucune à un dépôt de plainte chez le Vice-recteur aux affaires étudiantes. Les personnes qui nous ont consultées craignaient d'éventuelles représailles.

4) Discussion

Les risques de violences morales et sexuelles dans les cours/TP/mémoire

- Des 13 dossiers concernant un membre du personnel, un seul a mené à un dépôt de plainte auprès des autorités. Plainte portée par les délégué·es étudiant·es que nous avons aidé·es dans la construction des arguments et de l'anonymisation. A notre connaissance, ce dossier a conduit à des sanctions disciplinaires. Les autres dossiers ont été gérés en toute discrétion. Les étudiant·es craignaient les représailles ou ne disposaient pas d'éléments suffisamment concrets pour que nous puissions les accompagner dans le dépôt de plainte. Il est cependant à souligner ici que l'un d'entre eux, géré en collaboration avec le décanat et le vice-rectorat à l'enseignement a permis la mise en place de mesures de protection. L'étudiant a pu défendre son examen avec un collègue d'examineurs sans que cela ne porte préjudice aux enseignant·es concerné·es.
- Nous nous étonnons du faible nombre de dossiers concernant un membre du personnel au regard de celui de l'année dernière qui avoisinait la centaine. Nous émettons l'hypothèse que la disparition du formulaire anonyme en ligne contribue à expliquer le phénomène car plus de la moitié des signalements de ce type nous étaient parvenus l'an dernier via ce formulaire. Nous pensons également que la mise en avant du protocole de gestion des VS dans les cercles folkloriques a masqué les autres missions de Cash-e auprès d'un grand nombre d'étudiant·es.

Pistes de solutions :

- La remise en route du formulaire de prise de contact anonyme pourra peut-être rééquilibrer la balance.
- Les nouvelles procédures permettent la recommandation de mesures de protection qui ont montré leur efficacité dans au moins un dossier. Nous avons commencé à promouvoir ce fait et escomptons que cela rassure les étudiant·es concerné·es.
- Promouvoir la cellule et ses nouvelles procédures pour les champs d'action relevant des violences et du harcèlement moral nous semble primordial. Nous sommes engagées dans cette voie depuis novembre 2022.

Les risques de violences sexuelles dans le milieu festif

- Les étudiant·es délégué·es des cercles qui nous ont contactées pour la mise en place d'un protocole font face à des pressions de la part de leurs membres et des réseaux sociaux pour exclure de leurs membres et de leurs activités toute personne accusée de violences sexuelles.
- Le protocole a pu aider de nombreux cercles en évitant de devoir condamner ou innocenter une personne accusée tout en facilitant l'accès à l'éducation au consentement pour tou·te·s. Pourtant cette procédure a aussi montré ses limites d'une part parce qu'il n'est pas concevable que ce rôle d'écoute soit réalisé par des étudiant·es et d'autre part parce que les victimes n'avaient dès lors pas l'opportunité de s'exprimer auprès de professionnel·les.
- La consommation excessive d'alcool est présente dans la très grande majorité des témoignages qui nous sont parvenus.

Piste de solution :

A. Professionnaliser l'écoute des victimes

Il est impératif que ce ne soit plus des étudiant·es qui gèrent les besoins des autres étudiant·es mais bien des professionnel·les. Or, les étudiant·es se confient davantage à leurs délégué·es ou leurs ami·es. Il nous apparaît dès lors essentiel de :

- Promouvoir Cash-e comme le service d'accueil et d'accompagnement des personnes qui vivent ou ont vécu une situation de violence sexuelle auprès du public étudiantin. Des réunions de collaboration avec les associations d'étudiant·es sont prévues en février 2023.
- Désormais, lorsque nous recevons la demande d'aide d'un·e étudiant·e qui a reçu un tel témoignage, nous le ou la guidons dans l'orientation de la victime vers Cash-e ou vers toute autre structure adaptée (CPVS, SOS viol,...).

B. Généraliser l'éducation au consentement

Les chiffres de l'étude d'Amnesty Internationale de 2020⁸ montrent que, sur un échantillon de 2300 belges de 15 à 85 ans :

- 1/3 des jeunes (15-25 ans) pensent qu'il est normal d'insister pour avoir des rapports sexuels.
- 1/3 des jeunes pensent que si une personne ne dit pas explicitement « non », cela ne peut pas être un viol.
- 1/4 des jeunes pensent que si l'autre n'est pas sûr·e de savoir ce qu'il·elle veut, cela veut dire qu'il·elle est d'accord
- 1/5 des garçons pensent qu'ils ne peuvent pas être accusés de viol au sein d'un couple s'ils ont imposé une relation sexuelle, et 1/4 pensent qu'ils ne peuvent pas être accusés de viol au sein d'un couple s'ils ont imposé une fellation.
- 80 % des jeunes francophones interrogé·es sont favorables à ce que les violences sexuelles soient abordées à l'école.

⁸ <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/article/sondage-viol-chiffres-2020>

- La campagne « Si c'est pas oui c'est non », lancée par l'ULB en septembre 2021 est un bon début. La mise en route et le soutien de la commission de suivi des travaux de lutte contre les violences sexuelles poursuit ces efforts. Elargir l'éducation au consentement devient essentiel et l'on voit que les jeunes sont prêt·es à aborder ce thème dans le cadre de leurs études. Elle pourrait faire l'objet d'un programme spécifique qui serait valorisé pour les participant·es. L'ULB a déjà investi la question de la durabilité dans laquelle on retrouve des notions de vivre ensemble, d'aborder et de résoudre des conflits de manière constructive.⁹ La réflexion pourrait se poursuivre sur l'égalité des genres et le consentement. L'UCLouvain, pour sa part, prévoit une mineure en étude de genre pour certains bacheliers.¹⁰
- Rendre l'éducation au consentement incontournable pour tous les étudiant·es délégué·es des différentes associations devrait permettre de diminuer les risques. Mieux préparé·es, ces étudiant·es, pour la plupart demandeur·euses, pourront mieux anticiper les risques et y répondre s'ils survenaient. Ce travail est déjà en cours grâce aux efforts assidus de l'ACE, ULB santé et la responsable du bien-être étudiant·es dans l'organisation de formation de tous les délégués ACE en fin et en début d'année académique. Sans doute sera-t-il nécessaire d'évaluer ces formations (portée, efficacité, moyens) et de les étendre aux autres associations d'étudiant·es.

Les risques de violences morales au sein des cercles folkloriques

- De nombreuses situations de violences morales que nous avons reçues entre étudiant·es se sont déroulées dans les cercles folkloriques ou en connexion avec les cercles. Nous avons alors été face à des dynamiques de groupe de type clanique qui encourage le harcèlement. Il y a un groupe de meneur·euses, une cible et un groupe de spectateur·trices qui soit participent en répandant les rumeurs, soit se taisent par peur de subir le même sort. Des conflits interpersonnels deviennent des conflits de groupes où les premier·ères intéressé·es ne sont plus impliqué·es dans les débats. Les débats et les passions se déchainent en leur absence. Nous observons que certain·es n'osent pas parler de leurs difficultés à des ami·es du cercle de peur des conséquences pour elle-même ou pour la personne avec laquelle elles sont en difficulté.
- 3 de ces dossiers ont mené à l'accompagnement d'un dépôt de plainte chez le VR pour diffamation et calomnie sur les réseaux sociaux.

Piste de solution :

Bien que nous soyons dans un autre contexte avec une population à peine plus âgée, ce que nous observons n'est pas sans nous rappeler les caractéristiques du harcèlement scolaire. Les cercles sont des milieux gérés par les étudiant·es pour les étudiant·es, si des règles et des chartes existent, elles sont difficilement applicables car peu d'entre elles et eux souhaitent s'en prendre à « un frère ou une sœur », les habiletés sociales sont toujours en construction, les délégué·es amenée·es à gérer ces situations sont souvent démuni·es voire impliqué·es dans la problématique.

⁹ <https://www.ulb.be/fr/enseignement/socle-commun-dapprentissage-en-durabilite>

¹⁰ https://uclouvain.be/prog-2022-mingenre-bacs_concernes

Plusieurs études¹¹ sur le harcèlement scolaire démontrent l'importance d'agir avec les groupes de pairs. Si le public ne soutient plus la personne qui adopte les comportements de harcèlement, celle-ci perd l'un des principaux avantages secondaires recherchés (la notoriété, le pouvoir). Si le harcèlement est dénoncé par un groupe d'observateurs alors il s'arrête immédiatement. Dans le cas contraire, la sanction institutionnelle peut permettre d'améliorer la situation dans la mesure où elle augmente le coût de la stratégie pour celui qui y a eu recours.

- Lors des journées de formation organisées par l'ACE, ULB santé et la responsable bien-être des étudiant·es, en juin et septembre 2022, nous avons partagé certains outils d'analyse et de gestion des conflits avec les délégué·es des cercles. Il nous semble que cette piste pourrait être approfondie. Nous n'avons disposé que d'une quinzaine de minutes, ce qui est trop court et ne permet pas de cibler la problématique. La piste de la formation des délégué·es nous semble à approfondir. Actuellement, ce sont les délégué·es qui en construisent le programme avec la responsable du bien-être étudiant et ULB santé, cette thématique est peu développée.

Violences sexuelles et vie personnelle

Plusieurs dossiers de violences sexuelles (9 soit 13%) sont des situations qui surviennent au sein d'un couple pour la plupart d'étudiant·es. La violence sexuelle se témoigne après la rupture. Ces situations sont délicates et complexes car souvent teintées de lourds conflits entre anciens partenaires. Mais il arrive que nous soyons confrontées à des faits très graves survenus durant la relation. La gestion de ces situations se réalise donc au cas par cas au sein de la cellule.

Pistes de solution

Hormis les procédures de sanction et/ou de protection possibles dans les cas où un·e étudiant·e adopterait des comportements violents à l'égard d'un·e autre, nous estimons que l'institution pourrait à nouveau jouer ici un rôle préventif. Se dessine au fur et à mesure de ces pages et de nos réflexions, la pertinence de penser une formation valorisable pour les étudiant·es sur les thèmes du consentement, des violences morales et sexuelles qui permettent à la fois de les reconnaître et de développer des réflexes pour y réagir. Nous saluons à nouveau ici les efforts fournis par l'ACE, ULB santé et la responsable du bien-être étudiant et estimons que ces efforts ont besoin de soutien et de moyens pour s'étendre davantage.

¹¹ Belon, JP, Gardette, B. (2011) Prévenir le harcèlement à l'école. Ed Fabert
Galand B. (2017). Prévenir le harcèlement à l'école. Oui, mais comment ? Presse universitaire de Louvain
Galan B. (2021). Le harcèlement à l'école. Mythe et réalité. ED Retz
Humbeek, B. (2019). Pour en finir avec le harcèlement à l'école, au travail, sur le net... Ed odile Jacob

3. L'équipe

D'1 ETP responsable de la cellule et 0,5 ETP de secrétariat, nous formons aujourd'hui une équipe composée d'une responsable, de 3 conseillères psychosociales et d'une secrétaire à mi-temps. Les profils sont variés et l'interdisciplinarité de cette équipe en constitue l'une des forces principales. Chacune des conseillères, tout comme la responsable reçoivent les étudiant·es, nous discutons des situations entre nous lors des interventions hebdomadaires mais aussi en aparté lorsque le besoin s'en fait sentir.



Sylvie Boët, Directrice – Dr en psychologie clinique du développement et de la délinquance (2003) travaille depuis 2004 dans l'accompagnement des violences en contexte d'apprentissage et l'écoute en situation de crise (trauma)



Patricia Mélotte, Conseillère psychosociale – Dr en Psychologie sociale (2017). Travaille sur les violences faites aux femmes depuis 10 ans.



Charlotte Janssens, Conseillère psychosociale – psychologue clinicienne. Travaille sur les violences en milieu scolaire depuis 5 ans.



Alison Avermaete, Conseillère psychosociale – assistante sociale et master en sciences de la famille et de la sexualité. Travaille dans l'écoute et l'accompagnement de personne en difficulté depuis 5 ans.



Sylvie Verheughe, Secrétaire – expérience dans l'assistance administrative de plus de 10 ans.

4. Nouveautés

1) Nouvelles procédures passées en CoA en octobre 2022¹²

- Des définitions légales de nos objets de mission ;
- Une voie collective plus solide et respectueuse de l'anonymat des étudiant·es et des personnes incriminées ;
- La possibilité pour Cash-e de recommander des mesures de protection lors d'un dépôt de plainte auprès du Vice-rectorat aux affaires étudiantes ;
- Une attention spécifique au RGPD et au délai de conservation des données.

2) Un formulaire de prise de contact anonyme en ligne diffusé dès février 2023

- Le formulaire de prise de contact en ligne permet à Cash-e de rentrer en contact avec une personne qui souhaite garder l'anonymat dans un premier temps. Il lui suffit de créer une adresse électronique sans information nominative.
- Cash-e tente ensuite de le/la rassurer sur la confidentialité des échanges.
- Si l'anonymat perdure, une procédure spécifique a été construite avec l'accord du service juridique, du CE et du BEA.

3) Un déménagement

Nous logeons dorénavant Boulevard de la Plaine 11. Ce lieu suffisamment proche et éloigné des deux campus du Solbosch et de la Plaine offre la discrétion nécessaire pour la sécurité de l'étudiant·e. Nous avons pu en faire un endroit chaleureux dans lequel, les étudiant·es peuvent à la fois percevoir l'importance donnée à leur parole et le confort qui facilite l'échange.



¹² [Procédures d'accompagnement en matière de prévention et de protection à l'égard de la violence, du harcèlement sexuel, du harcèlement moral et des risques psychosociaux liés aux relations interpersonnelles durant les études à l'ULB - ULB](#)

4) De la promotion

Afin de rendre la cellule plus accessible et visible, nous avons opté pour 4 formules durant l'année :

- 4 vidéo explicatives de nos missions disponibles sur les réseaux sociaux et la page internet [www/ulb.be/cash-e](http://www.ulb.be/cash-e)
- Une page instagram #casheulb
- Des totebag qui ont remporté un franc succès à la SANE 2022-2023 visibles sur notre page insta.
- Conférence, débats avec cercles folkloriques ou culturels et bureaux étudiants

5. Implication dans l'université

- Présidence de la commission de suivi des travaux de lutte contre les violences sexuelles et implication dans ses projets:
 - Conférence - débat à destination des étudiant·es,
 - formation au consentements des étudiant·es délégués égalité-inclusivité dans les cercles,
 - Formation au consentement des agents de sécurité,
 - campagne d'affichage de sensibilisation au consentement « Si c'est pas oui c'est non »,
 - Projet HOME: retour safe.
- Participation à la Commission interdisciplinaire du bien-être.
- Animation en tant qu'expertes dans certains cours sur invitation des enseignant·es.
- Interview pour des mémoires ou des travaux de groupes sur le sujet des violences morales et sexuelles.
- Collaboration avec le Service d'accompagnement aux apprentissage, ULB santé et responsable bien-être étudiant.

6. Implication en dehors de l'Université

1) Réseaux des dispositifs de lutte contre le harcèlement moral et sexuel dans les hautes écoles et universités

A l'initiative de l'UMons, une première rencontre a eu lieu en février 2022. Cash-e a pris le relais pour organiser une deuxième rencontre. Le réseau se crée et s'agrandit. Font partie de ce réseau les 6 universités francophones et plusieurs hautes écoles du Hainaut, de Bruxelles et de Liège. Cash-e est le seul dispositif à jouir d'une indépendance vis-à-vis des autorités et à se composer de personnel qualifié qui se dédie uniquement à cette tâche.

Plusieurs de ces dispositifs en FWB et à l'étranger nous appellent pour les accompagner dans la réflexion sur la mise en place de leurs propres procédures et/ou la gestion de situations délicates auxquelles ils sont confrontés.

2) Projets locaux

La collaboration prévue entre Cash-e et Psycampus est fonctionnelle. Lorsqu'un·e étudiant·e vit des situations relevant de nos missions souhaite bénéficier d'une aide psychologique, un relais est prévu et une prise en charge rapide peut s'effectuer.

3) Projets hors murs

- Cellule EVA commune d'Ixelles.
- Suivi des actions #Balancetonbar à la commune d'Ixelles.

7. Projets pour 2022-2023

1) Promouvoir le service:

- Rencontres en cours avec les doyen·nes, passage dans les conseils facultaires.
- Rencontre avec les BE et les cercles de l'ACE et de l'AIC pour présenter nos nouvelles procédures (sans oublier le campus de Charleroi).
- Journée bien-être en pharmacie, obligatoire pour tous les étudiant·es de Ba2.
- Collaboration avec certains cercles pour animer des ateliers consentement et promouvoir le service.

2) Procédures

- Construction de l'enquête et de la procédure qui doit suivre un signalement collectif.
- Construction d'une évaluation anonyme de l'accompagnement par les bénéficiaires.
- Construction d'une base de données adaptées tant à l'usage quotidien de la cellule qu'au reporting.

3) Interne à l'ULB

- Poursuivre notre implication et notre investissement au sein de la Commission interdisciplinaire du bien-être.
- Maintenir notre engagement au sein de la commission de suivi des travaux de lutte contre les violences sexuelles.

4) Extérieur

- Participation à la recherche BEHAVES " Bien-être - Harcèlement et Violence en Enseignement Supérieur" commanditée par la ministre Glatigny et menée par l'ULG pour évaluer la problématique du harcèlement au sein de l'enseignement supérieur ainsi que les dispositifs mis en place.
- S'impliquer à la COVEDAS (demande du réseau) dans un groupe de travail sur le même sujet.